

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire *A 2024-048*

Nous, Maire de la commune de REDESSAN,

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SAS EDMÉE « PROXI REDESSAN » - Vente du muguet

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police,

Vu le code de l'artisanat,

Vu l'article 446-1 du code pénal,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de commerce,

ARRETE :

Article 1 :

La SAS Edmée « PROXI Redessan », représentée par Monsieur Georges TRICAUD est autorisée à occuper le domaine public de la commune pour la vente du muguet, aux emplacements suivants :

- un emplacement sur la Place de la Libération, au droit de son commerce
- un emplacement sur le parvis de la Salle Polyvalente Numa GLEIZES

Article 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire pour les jours et horaires suivants :

- Mercredi 1^{er} mai 2024 de 7h00 à 13h00

Elle est personnelle, incessible.

Article 5 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 :

Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

Article 7 :

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 8 :

- Madame le Maire,
- le Chef de Poste de la Police Municipale, et tous les Agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet, Représentant de l'Etat et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à Redessan, le 09 avril 2024

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Mayor of Redessan, Gard. The seal features a central emblem, possibly a coat of arms, surrounded by the text "MAIRIE DE REDESSAN" at the top and "(GARD)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the seal, extending to the left and right.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER